



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Envoyé en préfecture le 26/07/2024

Reçu en préfecture le 26/07/2024

Publié le

ID : 074-217402627-20240718-DEL_048_2024-DE



Délibération n°048 /2024

OBJET : Subvention CDAS – Réattribution subvention du 18 Juillet 2022

L'an deux mil vingt-quatre, et le dix-huit juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le douze juillet précédent, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER

Conseillers en exercice : 11

Présents : 08

BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra,

Absents : LAMBERT Adrien

Absents excusés : DAKIN-GARVAL Sylvain, PIEUCHOT Sophie

Procuration : BRON Isabelle pour DAKIN-GARVAL Sylvain, FLOQUET Sandra pour PIEUCHOT Sophie

Secrétaire de séance : DESALMAND Nadège

Madame le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour la demande de deux subventions auprès du département par son dispositif Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS)

Le CDAS est destiné à financer des projets d'investissement portés par les communes et intercommunalités concernant prioritairement les domaines de :

- la réalisation et la rénovation de logements accessibles à tous,
- la construction et la rénovation de bâtiments scolaires (écoles maternelle et primaires) et de services aux familles (crèches, garderies, cantines etc.),
- la construction et la rénovation de bâtiments publics (mairie, locaux de services techniques etc.) et d'équipements publics,
- la construction et rénovation d'équipements sportifs et culturels
- aménagements urbain ou de voirie,
- la préservation, sauvegarde et mise en valeur de patrimoine
- à des projets de développement local.

Le 18 juillet 2022, le Conseil Départemental avait alloué, dans le cadre sud Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité, deux subventions

- de 3 615 euros pour la création d'un sas d'entrée pour la salle des fêtes
- et de 10 703 euros pour la création d'un parking sur la route d'Arenthon, RD 19.

Alors que ces projets ne sont plus d'actualité pour la collectivité, la commune de Scientrier sollicite le Conseil Départemental pour que ces subventions soient allouées à la création d'un parking rue de la Mairie, dans le cadre de la rénovation et de l'agrandissement de l'école

Projet	Montant de la demande de subvention	Point de situation
Création parking Route d'Arenthon RD 19	10 703 Euros	Annulation du projet et demande de réattribution des crédits
Création d'un sas d'entrée pour la salle des fêtes	3 615 Euros	Annulation du projet et demande de réattribution des crédits
Création d'un parking Rue de la Mairie dans le cadre de la rénovation et de l'agrandissement de l'école	14 318 euros	Réattribution des subventions allouées : « Création parking Route d'Arenthon RD 19 » / « Création d'un sas d'entrée pour la salle des fêtes »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** les projets présentés ;
- **DE CHARGER** Madame le Maire de solliciter les subventions auprès du Conseil départemental 74.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que susdit
Pour extrait conforme
Le Maire
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,


